



PRÉFET DE L'AUBE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CHIFFRES DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE BILAN DE LA SEMAINE N° 22

Troyes, le lundi 5 juin 2023

La préfète de l'Aube et les forces de l'ordre demeurent mobilisées en 2023 pour diffuser des messages de vigilance, de prévention et de conseils en matière de sécurité routière afin d'inviter chaque conducteur à adopter un comportement responsable sur les routes.

De nombreux comportements inadaptés et dangereux restent cependant toujours constatés.

Ainsi, durant la semaine écoulée, les forces de l'ordre ont procédé aux verbalisations suivantes :

- 75 excès de vitesse;
- 5 faits de conduite sous l'emprise d'un état alcoolique ;
- 5 faits de conduite sous l'emprise de stupéfiants ;
- 14 faits d'usage du téléphone au volant ;
- 7 défauts de port de la ceinture de sécurité ou de dispositif de retenue pour enfant ;
- 5 faits de conduite sans permis de conduire ;
- 11 faits de refus de priorité ;
- 18 véhicules immobilisés en raison d'infractions graves au Code de la route ;
- 21 suspensions administratives immédiates de permis de conduire.

Prévision des contrôles routiers

Dans un but de prévention et de sensibilisation des usagers de la route, la préfète de l'Aube publie une partie des contrôles routiers pour la semaine à venir.

Période	Secteurs des contrôles
Mardi 6 juin 2023 – Après-midi	D 671 Fouchères - Mussy-sur-Seine
Mardi 6 juin 2023 - Après-midi	Avenue Jean Moulin à la Chapelle-Saint-Luc
Mercredi 7 juin 2023 – Après-midi	D48 Thennelières – Rouilly Sacey
Jeudi 8 juin 2023- Matin	D31 Estissac - Aix en Othe
Jeudi 8 juin 2023 - Après-midi	Avenue du Général Leclerc à Ste Savine
Vendredi 9 juin 2023 – Matin	D373 St Oulph
Samedi 10 juin 2023 – Après-midi	D15 St Lyé – Charmont sous Barbuise

Transporter un enfant en voiture

Pour rouler en sécurité, un enfant de moins de dix ans doit obligatoirement voyager dans un siège adapté à son âge, son poids et sa morphologie. Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire pour toutes les personnes présentes dans le véhicule, enfants comme adultes, conductrices ou passagères, à l'avant et l'arrière.

Pour les enfants jusqu'à dix ans, le dispositif de retenue pour enfant doit obligatoirement être homologué pour pouvoir être commercialisé dans les pays de l'Union européenne. Les sièges auto relevant de la norme R44 peuvent être commercialisés jusqu'au 1^{er} septembre 2024.

La norme R129 plus récente et plus exigeante est à privilégier.

Les sièges auto de la norme R44 (R44-03 ou R44-04) peuvent continuer à être utilisés notamment lorsque le véhicule ne possède pas de fixation Isofix.

La norme R44 distingue cinq groupes correspondant au poids de l'enfant. Elle est donc progressivement remplacée par la norme R129 qui classe les sièges selon la taille de l'enfant.

PRÉFET DE L'AUBE
Liberté
Égalité
Fraternité

Message de prévention

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE ENSEMBLE

Transporter un enfant en voiture



La réglementation

- Un enfant de moins de dix ans doit obligatoirement voyager dans un siège adapté à son âge, son poids et sa morphologie.
- Pour les enfants jusqu'à 10 ans, le dispositif de retenue pour enfant doit obligatoirement être homologué pour pouvoir être commercialisé dans l'Union européenne:
 - Norme R44 : commercialisé jusqu'au 1er septembre 2024
 - Norme R129 : norme plus récente et plus exigeante à privilégier
- La norme R44 distingue 5 groupes correspondant au poids de l'enfant. Elle est donc progressivement remplacée par la norme R129 qui classe les sièges selon la taille de l'enfant.

Pour les tout-petits : le siège à coque	Pour les moins grands : le siège baquet	Pour les plus grands : le siège avec dossier
 <ul style="list-style-type: none">Adapté jusqu'à 83 cm;installé dos à la route, à l'arrière de préférence ou à l'avantAttention à désactiver l'airbag en cas d'installation à l'avant	 <ul style="list-style-type: none">Adapté jusqu'à 1m;Siège doté d'un harnais ou d'une tablette;Installé à l'arrière, face à la route.	 <ul style="list-style-type: none">Jusqu'à 10 ans;Utilise la ceinture de sécurité du véhicule;Installé à l'arrière, face à la route.

Contact presse

Bureau de la représentation de l'État et de la communication
Tél : 03 25 42 35 00
Mél : pref-communication@aube.gouv.fr

 @prefet10  @Prefetaube  aube.gouv.fr

 @Prefet_10  Préfecture de l'Aube